

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CREPY-EN-VALOIS**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 12 juin 2023 à 18h00**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 6 juin 2023

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	9

**Sont présents :**

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Ginette BERHAMEL, Mme Liliane LEHEUTRE, Mme Muguette SERAIS, Mme Françoise THIEUX

**Ont donné pouvoir :**

Mme Rachel DELBOUYS pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

**Est désigné secrétaire de séance :** Isabelle DELEPINE

**DELCCAS 2023-12  
LOYERS DES RÉSIDENCES DE PERSONNES AGÉES**

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu l'indice INSEE de référence des loyers (IRL), publié le 14 avril 2023, en augmentation sur 12 mois de 3,49 %, applicable aux loyers,

Considérant les dispositions de l'article L.342-1 du code de l'action sociale et des familles, auquel sont soumises les RPA sous statut de résidence autonomie,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 pris par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, fixant à 5,14 % l'augmentation maximale en 2023 des prestations d'hébergement,



Après étude en séance, et avis des membres du Conseil d'administration, le rapporteur propose d'appliquer les pourcentages d'augmentation suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- + 3 % pour les loyers
- + 5 % pour les charges

Les redevances sont donc fixées comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

#### RPA Les Lilas

	STUDIO		F 2	
	2022	2023	2022	2023
Loyers	278,70 €	287,06 €	342,12 €	352,38 €
Charges	218,59 €	229,52 €	258,57 €	271,50 €
<b>Total</b>	<b>497,29 €</b>	<b>516,58 €</b>	<b>600,69 €</b>	<b>623,88 €</b>

#### RPA Les Hortensias

	STUDIO		F 1 bis		F 2	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Loyers	369,49 €	380,57 €	383,25 €	394,75 €	389,44 €	401,12 €
Charges	228,08 €	239,48 €	260,95 €	274,00 €	313,82 €	329,51 €
<b>Total</b>	<b>597,57 €</b>	<b>620,05 €</b>	<b>644,20 €</b>	<b>668,75 €</b>	<b>703,26 €</b>	<b>730,63 €</b>

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

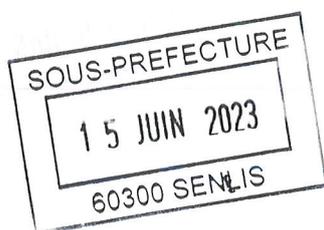
Fait à Crépy-en-Valois, le 12 juin 2023

Publié sur le site internet  
de la commune

le : **16 JUIN 2023**

Isabelle DELEPINE  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois  
Présidente du CCAS



#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.